

*La délimitation et l'organisation
du champ statistique de
l'économie sociale*

*au colloque Adides
8 Juin 1983*

II

ESQUISSE POUR UN COMPTE SATELLITE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Jean-Louis WEBER
Chargé de mission à l'INSEE

Faire un compte de l'économie sociale ne consiste pas à appliquer une méthode expérimentée à un domaine malléable. A vrai dire, la problématique est assez éloignée dans le présent exercice, de ce que l'on a pu connaître lors de l'élaboration de comptes satellites pour d'autres domaines tels que la santé, la recherche, l'environnement ou même l'informatique. Le canevas général des comptes satellites a donc plus servi ici de point de repère que de modèle. Des libertés ont été prises et des agrégats à la signification inhabituelle ont été suggérés. Ceci veut dire que la mise en œuvre du compte conduira vraisemblablement à discuter tout à la fois de la logique des tableaux, des regroupements effectués et de celle des grandeurs plus globales que l'on fait apparaître, de leur sens et de leur intérêt explicatif. Il est clair également qu'à ce stade du travail les problèmes de disponibilité de l'information de base ont été largement ignorés. Leur prise en compte influera grandement sur le schéma final.

I — LES COMPTES SATELLITES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

1.1 Les limites de la comptabilité nationale

Les comptes nationaux traditionnels forment un système fortement structuré dont la cohérence assure la lisibilité. Ils fournissent, d'un certain point de vue, une description complète des relations entre les agents économiques. Mais cette description n'est pas la seule possible. En particulier, la cohérence du cadre global des comptes nationaux impose des contraintes qui, dans certains cas peuvent être très réductrices. Par exemple, une nomenclature unique d'opérations s'impose à tous les secteurs. Elle rend plus ou moins bien compte des pratiques comptables de ceux-ci. Autre exemple, un même flux ne peut être classé qu'à un seul endroit ; ainsi, il faut faire un choix lorsque l'on doit classer une opération relative à la recherche médicale ou à l'enseignement médical. Sans épuiser la question on peut enfin évoquer un troisième type de problème, celui de l'adéquation des principes généraux à certains cas. Par exemple, il est convenu que les entreprises n'ont pas de production non marchande et ne peuvent consommer de services non marchands. Cette convention a pour conséquence que ne sont pas identifiées dans les comptes nationaux, des activités exercées par les entreprises pour leur propre compte telles que recherche, médecine du travail, formation etc. Les coûts de ces activités sont simplement comptés dans ceux des branches de production où elles sont exercées. Pour l'analyse économique d'ensemble, ces contraintes pèsent peu face à la description cohérente du circuit économique qu'elles permettent. Il en va par contre tout autrement pour certains domaines qui peuvent se trouver mutilés.

Lorsque l'on est dans ce cas, la tentation peut être grande de modifier le cadre général pour obtenir une description de la question qui nous intéresse. L'expérience prouve que c'est en général au détriment de la lisibilité d'autres domaines que l'on va procéder à ce qui, d'un point de vue, est une amélioration. Plus grave encore, on court le risque de remettre en question l'équilibre même de l'édifice des comptes. Force est d'admettre qu'il y a des limites à ce que peut décrire la comptabilité nationale.

1.2 Les comptes satellites

L'idée des comptes satellites est née à la fin des années 1960 en raison des difficultés à intégrer certaines données dans le cadre central des comptes nationaux. Déjà, il avait semblé souhaitable de publier, à côté du rapport annuel sur les comptes de la Nation, quelques rapports spécialisés sur les activités telles que l'agriculture, les transports et le commerce.

Puis est apparu le besoin de rassembler l'information sur des domaines particuliers d'intervention des Pouvoirs Publics. Une première tentative, sans lendemain, fut faite pour le logement. Elle fut suivie de la mise au point de comptes ad hoc pour la protection sociale, la recherche et la santé, comptes qui sont maintenant régulièrement publiés.

Alors que les comptes de l'agriculture, des transports et du commerce restent très attachés à la structure habituelle des comptes nationaux, dont ils sont des compléments détaillés, les comptes de la génération suivante (protection sociale,

santé, recherche) présentent des cadres et une nomenclature d'opérations plus sommaires. Leur objectif principal est de mesurer et d'analyser la dépense globale consentie par la nation dans un domaine particulier. Ils se situent donc dans une optique fonctionnelle au sens où l'on parle de nomenclature fonctionnelle de dépenses des administrations publiques.

Mais dans le cas présent, cette analyse fonctionnelle concerne tous les secteurs. Pour chaque domaine de préoccupation sociale, on se propose donc de décrire la dépense nationale en l'approchant selon trois angles : l'optique des producteurs du domaine, celle des financeurs et celle des bénéficiaires.

Libérés des contraintes évoquées plus haut, on va tenter, dans ce genre de compte, de faire un décompte exhaustif de tous les flux relatifs au domaine étudié, dans des cadres adaptés aux spécificités de celui-ci.

Mais cette distance prise par rapport aux comptes nationaux traditionnels ne signifie pas que les nouveaux comptes ont rompu tout lien avec eux. Cela serait dommage puisque cela priverait de la possibilité de situer convenablement l'économie du domaine étudié dans le cadre de la statistique économique d'ensemble. Les liens qui ont été maintenus sont de deux ordres, pratique et formel. D'abord, les règles d'évaluation du cadre central et celles des comptes que l'on appelle désormais «satellites» sont identiques. Ensuite, des raccords sont établis entre certaines grandeurs du cadre central et des comptes satellites. Par exemple, le compte de la recherche explicite pour chaque branche, le passage entre sa consommation intermédiaire (notion cadre central) et sa part dans la dépense nationale (notion compte satellite).

1.3 Le développement actuel des comptes satellites

A la suite des comptes satellites de la protection sociale, de la recherche et de la santé, d'autres ont été mis en chantier tels que ceux de l'éducation, de l'action culturelle, du tourisme, de l'environnement et de la gestion du patrimoine naturel, de l'informatique, de la justice, de la communication sociale ...

Alors que certains vont faire prochainement l'objet de publication (éducation, gestion de l'eau), d'autres en sont à un stade d'expérimentation, voire de schéma plus ou moins élaboré.

La phase de gestation d'un compte satellite est plus ou moins longue mais nécessite toujours plusieurs années. C'est qu'il s'agit de bien plus que de produire une étude chiffrée. Un compte satellite n'a de sens que s'il peut être produit régulièrement et fournir des séries statistiques. Pour cela, il est nécessaire d'organiser en conséquence l'appareil statistique du domaine considéré. Pour les statisticiens du domaine, qui ont toujours la responsabilité de l'élaboration de leur compte satellite, c'est l'occasion de faire le point sur l'information dont ils disposent. Pour les comptables nationaux, l'élaboration d'un compte satellite est une opération de coordination statistique destinée à élargir le champ des informations utilisables pour l'analyse macro-économique. C'est également la possibilité de jeter des passerelles entre l'information économique et des systèmes d'informations démographiques ou en quantités physiques (état de santé, capacités d'accueil, effectifs, patrimoine naturel ...). C'est dans ce contexte général qu'il faut apprécier la tentative d'établir un compte satellite de l'Économie Sociale.

II – CADRE POSSIBLE POUR UN COMPTE SATELLITE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

2.1 Le champ de l'Économie Sociale

La première étape dans l'élaboration d'un compte satellite consiste à définir le domaine de la dépense en établissant quelles sont les «activités caractéristiques» qui devront être financées. On en déduit une nomenclature des «producteurs» du domaine.

2.1.1 Les activités caractéristiques

Les activités caractéristiques de l'Économie Sociale ne sont pas définies selon leur nature mais selon leur exercice, c'est-à-dire en référence à des acteurs. Les activités caractéristiques de l'Économie Sociale sont celles qui sont exercées par les organismes de l'Économie Sociale.

2.1.2 Les organismes de l'Économie Sociale

Parmi les organismes de l'Économie Sociale, on distingue les organismes spécifiques et les organismes assimilés ;

Les **organismes spécifiques** de l'Économie Sociale sont ceux qui répondent aux conditions exposées dans le premier chapitre de ce document, c'est-à-dire les mutuelles, les coopératives ainsi que certaines catégories d'associations. Parmi ceux-ci, on distinguera les organismes de base des organismes de 2e et 3e degré.

Les **organismes assimilés** ont un fonctionnement qui les apparente aux organismes spécifiques et ils sont au service des ménages (au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire y compris les entrepreneurs individuels). Cependant l'adhésion à de tels organismes est institutionnelle et non pas volontaire. Il s'agit par exemple des Comités d'entreprise.

2.1.3 Les membres de l'Économie Sociale

Les **sociétaires individuels** sont membres de l'Économie Sociale mais leur activité n'est prise en compte que dans la mesure où elle s'exerce dans un organisme spécifique ou assimilé.

En tant que financeurs ou bénéficiaires, il est proposé de les regrouper avec les organismes spécifiques et assimilés dans la catégorie «*membres de l'Économie Sociale*».

2.1.4 Les sociétés contrôlées par des organismes de l'Économie Sociale concourent au poids du secteur dans l'économie par leur production et l'actif qu'elles représentent. Par contre, elles sont peu distinctes, dans leur fonctionnement, d'une société capitaliste ordinaire. Pour rendre compte de cette dualité, il est proposé d'appeler «**activités connexes**» l'activité des sociétés contrôlées.

Alors que l'on s'attachera à décrire de manière détaillée les comptes des organismes spécifiques et assimilés les sociétés contrôlées ne seront retracées que pour leur concours à la production, à la valeur ajoutée, pour les revenus de l'entreprise qu'elles fournissent à l'Économie Sociale et les liaisons financières qu'elles entretiennent avec celle-ci.

2.1.5 Le secteur de l'Économie Sociale

Il est proposé d'appeler secteur de l'Économie Sociale le champ le plus vaste qui soit couvert dans le compte. Les catégories d'unités du compte se décriraient alors ainsi :

Secteur de l'Économie Sociale	}	Organismes de l'Économie Sociale + sociétaires ou associés + sociétés contrôlées	}	membres de l'Économie Sociale
-------------------------------------	---	--	---	-------------------------------

2.2 Le champ du compte de l'Économie Sociale

Le compte de l'Économie Sociale décrit les producteurs des activités caractéristiques, les financeurs de ces activités, ainsi que les bénéficiaires. Il prend en considération les activités connexes et les relations du secteur avec le reste de l'économie.

2.2.1 Les producteurs

Ce sont tous les organismes spécifiques et assimilés de l'Économie Sociale. Leur description porte sur leur contribution à l'activité économique, soit du point de vue des produits offerts, soit du point de vue de leur part dans la valeur ajoutée, ainsi que sur les coûts correspondants. On établira également un tableau des emplois offerts par les producteurs.

Pour chaque producteur, ou catégorie de producteur comme pour l'ensemble de l'économie, on est à même d'établir un compte global analogue à celui des producteurs des autres comptes satellites. Ce compte est présenté dans la section suivante.

Les producteurs de l'Économie Sociale sont regroupés selon les grandes catégories habituelles. En plus, il est proposé de distinguer les coopératives selon qu'il s'agit de coopératives de production ou de distribution, dont l'activité est tournée vers le marché ou de coopératives d'approvisionnement. Les premières peuvent à leur tour être subdivisées par secteur d'activité. Cette classification doit être discutée en fonction des ventilations par produits et par branches envisagées et du degré de spécialisation des coopératives. Peut-être est-il intéressant de ne retenir qu'une ventilation en secteurs très agrégée et par contre avoir un plus grand détail de produits et de branches ?

2.2.2 Les financeurs

Ce sont toutes les unités qui d'une manière ou d'une autre fournissent des ressources aux organismes spécifiques et assimilés de l'Économie Sociale. Il sera intéressant de distinguer les membres (sociétaires et organismes spécifiques et assimilés), des non membres à chaque fois que cela sera possible.

Les financements retenus sont de natures diverses allant des ventes de biens et services aux ressources proprement financières en passant par différents transferts concourant soit au financement direct de la production (subventions, cotisations, ...), soit à celui de la redistribution. Une catégorie spéciale est réservée aux revenus de la propriété et de l'entreprise.

Le traitement particulier de la production des **institutions de crédit** en comptabilité nationale, et le fait que d'autres secteurs peuvent recevoir des intérêts conduisent à adopter un traitement particulier en ce qui les concerne, du point de vue des financements. Alors que du point de vue de la production, les marges bancaires sont considérées comme une production de services parmi d'autres, si l'on considère leur emploi, on se trouve confronté à un problème délicat. Qui, des déposants ou des emprunteurs est le consommateur du service de transformation financière produit par les institutions de crédit ? La marge est-elle imputée en déduction des intérêts crédités aux déposants ou grève-t-elle les intérêts débités aux emprunteurs ? Ou les deux à la fois ? Face à ce dilemme, la comptabilité nationale a simplement renoncé à répartir la marge et procède à une écriture globale d'annulation. Il semble préférable de s'en tenir à une position analogue dans le compte satellite. Du point de vue du financement, il est cependant intéressant de disposer d'une ventilation par payeur des intérêts reçus par les institutions de crédit de l'Économie Sociale (ICES, dans les tableaux). Ceci conduit à ne pas reprendre la contrepartie de la production de services bancaires dans la rubrique «Financement courant de la production».

Il conviendra de s'interroger sur la signification du total du financement reçu par l'Économie Sociale ou sur des subdivisions de celui-ci. Peut-être faut-il également se demander si l'on peut établir un compte consolidé de l'Économie Sociale, au moins pour certaines opérations financières et quelle serait son interprétation.

2.2.3 Les bénéficiaires

La notion de bénéficiaire est à la fois l'apport le plus original des comptes satellites et le plus difficile à mettre en œuvre. La raison en est que lorsque l'on parle de bénéficiaires, on se trouve souvent au point de jonction entre les phénomènes économiques exprimés en monnaie et des phénomènes, économiques ou non, qui échappent à la quantification monétaire directe.

Le seul cas simple est la protection sociale où les bénéficiaires sont les receivers de prestations. Dans d'autres cas, on

tente d'appréhender des consommateurs. Ainsi, pour la santé et l'éducation, les bénéficiaires sont les ménages. Ils sont bénéficiaires pour un montant comprenant leurs dépenses effectives, leurs dépenses remboursées et les services non marchands mis à leur disposition. La Dépense sociale mesure alors la part de la Dépense nationale qui n'est pas financée par les bénéficiaires eux-mêmes. On notera que dans le cas de ces deux comptes, c'est le bénéficiaire premier qui a été désigné, alors que d'autres bénéficiaires de la dépense de santé ou d'éducation peuvent être identifiés, les entreprises par exemple.

L'imputation est encore plus difficile dans le cas de l'environnement pour lequel on a décidé d'ajouter un bénéficiaire «nature» ou «collectivité».

Enfin, dans le cas du compte de la recherche, on a provisoirement (1) renoncé à faire un compte des bénéficiaires. Dans ce cas, le bénéfice ne résulte pas nécessairement de la «consommation» d'un «service» mais d'autre chose, en général une innovation, réalisée à l'aide du stock de connaissances enrichi par la recherche.

Ces exemples montrent que les bénéficiaires peuvent être divers : receveurs de fonds, payeurs d'un service marchand ou d'un bien, utilisateurs d'un service non marchand, utilisateurs des retombées plus ou moins repérables d'une dépense.

Dans le cas de l'Économie Sociale, il semble que la notion de bénéficiaire découle du caractère économique du domaine. Comme traditionnellement, la production est décrite comme étant simultanément source des biens et services et des revenus qui permettent de les acquérir, on pourrait avoir simultanément deux concepts de bénéficiaires :

- les consommateurs des biens et services produits par l'Économie Sociale (y compris les utilisateurs de services non marchands) ;
- ceux qui reçoivent des revenus du fait des activités de l'Économie Sociale.

Dans le premier cas, il faudrait tenter de procéder à des ventilations entre bénéficiaires «membres» et «non membres». Ces ventilations pourraient aller jusqu'aux services non marchands «divisibles» que la comptabilité nationale commence à analyser dans des tableaux annexes.

Pour tout ce qui n'est pas imputable à telle ou telle catégorie d'agents, une colonne «non ventilé» doit être prévue. Elle fonctionnera pour certains produits marchands, et en particulier pour les services bancaires, ainsi que pour les services «non marchands - non divisibles».

Pour l'analyse des revenus fournis par l'Économie Sociale, il convient d'avoir une approche globale en reprenant tout à la fois les revenus distribués par les organismes spécifiques et assimilés aux membres et non membres, et ceux qu'obtiennent les organismes spécifiques et assimilés du fait de leur activité (subventions, cotisations volontaires, revenus de la propriété et de l'entreprise).

Il faudra étudier cas par cas ce qu'il convient de retenir. Un problème important à traiter sera celui des bonifications d'intérêts du Crédit Agricole.

2.3 Structure du compte des producteurs (Cf. annexe I)

Le compte des producteurs de l'Économie Sociale comprend un compte des opérations courantes et un tableau de financement. On lui adjoint, compte-tenu de la variété des activités à prendre en compte, un tableau de calcul de la produc-

(1) En l'absence d'un système statistique de description de la technologie et de l'innovation.

tion. Les principes retenus dans le premier tableau sont identiques à ceux du cadre central des comptes nationaux. L'articulation se fait donc de manière rigoureuse au niveau de la production. Pour les deux comptes suivants, des regroupements d'opérations et des décompositions spécifiques sont proposés.

2.4 Tableaux de synthèse (Cf. annexe II)

2.4.1 Contribution de l'Économie Sociale à l'offre de biens et services (1a) et à la valeur ajoutée de l'économie (1b)

L'intérêt de ces tableaux a été indiqué au paragraphe 2.1.

L'objet de ces tableaux étant, en particulier de situer l'Économie Sociale dans l'Économie Nationale, il serait souhaitable de les établir au coût des facteurs. Cette proposition peut se discuter pour l'offre de biens et services pour laquelle l'évaluation aux prix du marché a un sens. Du point de vue de la valeur ajoutée, l'évaluation au coût des facteurs, en éliminant les impôts liés à la production et en réintégrant - symétriquement - les subventions d'exploitation, permet certainement une meilleure appréciation de la contribution en termes d'activité.

En complément des données relatives aux organismes spécifiques et assimilés les tableaux 1a et 1b reprendront des données sur les sociétés contrôlées.

2.4.2 Emploi

L'emploi créé par l'Économie Sociale est une mesure importante de la part du secteur dans l'économie nationale. Le rapport sur les comptes de la nation présente chaque année l'emploi par branches d'activité. Il est donc possible d'effectuer des comparaisons à ce niveau comme pour la production et la valeur ajoutée. On peut utiliser le même cadre de présentation (1c).

2.4.3 Financement de l'Économie Sociale

Le principe de ce tableau a été discuté au paragraphe 2.2.2. On s'interrogera sur la signification du total.

2.4.4 Bénéficiaires de l'Économie Sociale

Les tableaux 3a et 3b sont construits selon les propositions présentées en 2.2.3. Il convient de s'interroger sur le sens du total général du tableau 3b (revenus). Des sous-totaux n'auraient-ils pas plus de sens (par exemple : revenus distribués aux non-membres) ?

Dans ce tableau, il semble qu'il faudrait admettre qu'un bénéficiaire n'est classé parmi les membres que si ce n'est qu'à ce titre **seul** qu'il obtient ce bénéfice. En particulier, les salariés de l'Économie Sociale devraient être considérés de ce point de vue comme non-membres, même s'ils le sont par ailleurs.

CONCLUSIONS

La présente note n'est qu'une ébauche très incomplète de ce que pourrait être un compte satellite de l'Économie Sociale. Le cadre proposé ici sera certainement modifié et complété à la suite des critiques qui lui seront apportées en divers lieux.

Le compte satellite, lui, n'existera que lorsqu'il y aura des chiffres et il est fort possible qu'il soit sensiblement différent du projet initialement retenu.

Parmi les questions qui restent pendantes, trois (au moins !) devraient particulièrement retenir l'attention des **spécialistes** de l'Économie Sociale :

- quelles consolidations opérer si l'on veut faire apparaître certaines relations globales de l'Économie Sociale avec la Nation ?
- pour quelles opérations pourrait-on établir des tableaux de qui à qui distinguant membres et non membres ?

Et enfin, une question de taille :

- comment comptabiliser le travail bénévole qui est la marque propre non seulement des associations mais aussi des autres organismes du domaine ?

ANNEXE I

Le compte

des producteurs de l'Économie Sociale

**A – Production des organismes
de l'Économie Sociale**

Intérêts reçus par ICES	}	=	Marges bancaires
+ Dividendes reçus par ICES			
- Revenus provenant du placement des fonds propres des ICES			
- Intérêts versés par ICES			
Primes brutes acquises	}	=	Production de services d'assurance IARD et Vie et capitalisation
- Indemnités dues			
- (Variation des réserves mathématiques et engagements pour participation aux bénéfices – intérêts imputés)			
Cotisations sociales	}	=	Production de services d'assurance sociale
+ Remises de gestion			
- Prestations sociales			
Chiffres d'affaires du commerce	}	=	Marges commerciales
- Coût des marchandises vendues			
Autres Productions marchandes		=	Autres productions marchandes
			Ventes résiduelles des organismes non marchands
Coûts effectifs de production des organismes non marchands	}	=	Production non marchande
+ Consommation de capital fixe			
- Ventes résiduelles de biens et services marchands			
Total			

**B – Compte des opérations courantes
des producteurs de l'Économie Sociale**

Emplois

Coûts de la production marchande (1)
Coûts de la production non marchande (1)
Intérêts versés sauf par ICES
Primes nettes d'assurance IARD
Impôts sur le revenu et le patrimoine
Prestations en services non marchands (3)
Transferts versés aux membres : – prestations sociales – indemnités d'assurance IARD
Distribution du résultat
Épargne brute

Ressources

Production de biens et services marchands (d'après Tableau A)
Production non marchande
Subvention d'exploitation
Transferts courants aux administrations privées : – à forme de subvention – transferts spécifiques
Intérêts reçus (sauf par ICES)
Dividendes et autres revenus de la propriété (sauf ICES (2))
Transferts reçus des membres : – cotisations sociales – primes nettes d'assurance IARD

- (1) Consommations intermédiaires, Rémunération des salariés (y compris cotisations sociales), Impôts liés à la production.
 (2) Mais y compris leurs revenus provenant du placement de leurs fonds propres (cf. tableau A).
 (3) Égales au montant de la production non marchande.

**C – Tableau de financement
des producteurs de l'Économie Sociale**

**Variations
de l'actif**

Formation brute de capital fixe
Variation des stocks
Transferts en capital versés
Monnaie
Dépôts chez les membres
Autres dépôts
Titres de participation chez les membres
Autres titres de participation : – sociétés contrôlées – autres
Prêts aux membres
Prêts aux non membres

**Variations
du passif**

Épargne brute
Transferts en capital reçus
Dépôts des membres
Dépôts des non membres
Apports en capital des membres dans les organismes spécifiques
Emprunts aux membres
Emprunts aux non membres
Réserves techniques d'assurance

ANNEXE II

LES TABLEAUX DE SYNTHESE

du

COMPTE SATELLITE DE L'ECONOMIE SOCIALE

1a. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE A L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES

CATÉGORIE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	PRODUITS				
		Biens et services marchands non financiers	Services bancaires	Services d'assurance	Services non marchands	TOTAL
Coopératives 1. de production ou de distribution 2. d'approvisionnement						
Institution de crédit						
Mutuelles d'assurance						
Associations						
Organisme assimilés						
TOTAL Organisme de l'E.S.						
Sociétés contrôlées						
TOTAL Secteur de l'E.S.						

1b. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE A LA VALEUR AJOUTÉE DE L'ÉCONOMIE

CATÉGORIE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	BRANCHES					TOTAL
		Biens et services marchands non financiers	Services bancaires	Services d'assurance	Services non marchands		
Coopératives 1. de production ou de distribution 2. d'approvisionnement							
Institution de crédit							
Mutuelles d'assurance							
Associations							
Organisme assimilés							
TOTAL Organisme de l'E.S.							
Sociétés contrôlées							
TOTAL Secteur de l'E.S.							

1c. CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE A L'EMPLOI

CATÉGORIE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	BRANCHES				
		Biens et services marchands non financiers	Services bancaires	Services d'assurance	Services non marchands	TOTAL
Coopératives 1. de production ou de distribution 2. d'approvisionnement						
Institution de crédit						
Mutuelles d'assurance						
Associations						
Organisme assimilés						
TOTAL Organisme de l'E.S.						
Sociétés contrôlées						
TOTAL Secteur de l'E.S.						

2. FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

FINANCEURS OPÉRATIONS	MEMBRES			NON MEMBRES*						ENSEMBLE
	SOCIÉTAIRES		ORGANISMES		S 10	S 40	S 50	S 60	S 90	
	Ménages	Entreprises individuelles	1er degré	2 ^e , 3 ^e degré						
Financement courant de la production - Ventes de biens et services sauf ICES - Subventions d'exploitation - Transferts courants aux Administrations privées										
Financement courant de la redistribution - Cotisations sociales nettes - Primes nettes d'assurance - Autres transferts										
Autres financements courants - Intérêts des ICES reçus - Autres revenus de la propriété et de l'entreprise										
Transferts en capital										
Variation de l'endettement										
Cessions nettes d'actifs										
TOTAL										

* Nous rappellerons pour mémoire que dans le système élargi de comptabilité nationale :

S 10 désigne le secteur « Sociétés et quasi-sociétés non financières ».

S 80 le secteur « Ménages ».

S 40 le secteur « Institutions de crédit ».

S 50 le secteur « Entreprises d'assurance ».

S 60 le secteur « Administrations publiques ».

S 90 le reste du monde.

